Image not found or type unknown

achat d'une maison toit en ardoises - amiante sur le toit

Par **c fayaud**, le **16/10/2008** à **17:29**

nous avons acheter un maison en bretagne. l'annonce immobilière disait toit en ardoises. L'acte notarial mentionne aussi "toit en ardoises". Suite à la visite d'un couvreur pour cause de fuites du toit,il s'avère qu'il s'agit d'"ardoises" en ferro-ciment avec amiante. La recherche d'amiante avant l'achat est négative mais ne parle pas du toit. Quel recours avons nous, sachant qu'il va falloir refaire la toiture avec dépose et traitement des "ardoises amiantées"? Merci.

Par **superve**, le **19/10/2008** à **19:08**

Bonjour

Vous pouvez engager la responsabilité de la société de diagnostic immobilier qui, si elle avait établi un rapport correct et conforme à la réalité, aurait pu vous faire changer d'avis sur la transaction.

Tentez de trouver une solution amiable et à défaut, voyez un avocat afin d'entreprendre une action.

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés